

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 25

Artikel: Tir historique des Rangiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non, nous ne le croyons pas, d'autant plus que pendant l'école d'officiers, ils assistent aux tirs en spectateurs sans qu'on leur donne jamais l'occasion de tirer une seule série.

A ce sujet, nous reproduisons ici fidèlement quelques fragments d'une lettre qui nous avait été écrite de l'école d'aspirants par l'élève dont nous parlons au début de cet article. Pourquoi ne serait-elle pas concluante? C'est en général chez l'élève que l'on doit chercher une indication sur la valeur du maître...

«... et l'on s'habituerait facilement à cette vie, si... si nous n'avions pas l'impression de tuer le temps. Une école d'aspirants dans les téléphonistes est quelque chose de mortel.

Il est tout de même un peu violent qu'après avoir fait l'école de recrues, l'école de sous-officiers, un cours de répétition et payé ses galons de caporal comme téléphoniste, on vienne apprendre à l'école d'aspirants l'établissement d'une station, l'utilisation du matériel de téléphone, la pose des lignes et le morse (pour lequel on sacrifie des heures et même des matinées tout entières).

Les belles promesses qu'on nous avait faites au début sur les conditions des téléphonistes au point de vue tir se sont évanouies. Alors et pendant que les canonniers commandent des tirs, que font les téléphonistes? du morse. Pendant que les canonniers ont la Schiessanleitung ou la discussion des tirs, que font les téléphonistes? du Verbindungsdienst, théorie où l'on peut apprendre des choses que l'on ne mettra jamais en pratique, car si l'on devait faire cas de toutes les recommandations données, il faudrait employer douze heures pour construire une simple ligne de combat de un kilomètre. Oh là, là, quelle déception.

Tout ce que j'ai appris de nouveau, j'aurais pu l'apprendre en une semaine, pas seulement. Vraiment on abuse du droit de faire perdre du temps aux élèves officiers. Pour moi, la formation d'une classe spéciale de téléphonistes dans une école d'aspirants d'artillerie est une « foutaise ». Nous en arrivons à l'impression de n'avoir de l'artilleur que les parements. Franchement je m'étais figuré cette école tout autrement ce qui rend l'écœurement encore plus complet, c'est de se sentir considérés comme les parents pauvres de la compagnie.

La semaine prochaine, nous irons à Airolo; on nous a déjà déclaré que toutes les sections tireraient, sauf les projecteurs et naturellement les téléphonistes, ce qui va me faire paraître interminables les trois semaines qui restent.

Je m'aperçois pourtant qu'il est temps que je cesse de vous corner les oreilles de toutes ces doléances et que je vous signale les rares journées intéressantes que nous avons passées à faire des reconnaissances à la Furka, au Grimsel, au Piz Lucendro, etc.... »

Que penser de cette lettre sinon qu'elle indique clairement qu'un jeune homme intelligent n'a pas besoin d'une période de 107 jours d'instruction spéciale pour devenir un bon officier du téléphone d'artillerie?

Nous posons la question en toute franchise et en toute sincérité, ne pourrait-on pas réaliser de sérieuses économies en créant une classe tout à fait spéciale dont la durée serait réduite de moitié?

Qu'on spécialise les officiers, c'est parfait, formons donc des officiers du téléphone qui porteront un insigne spécial et ne les considérons pas comme des artilleurs; nous aurons alors des spécialistes dans le vrai sens du mot et nous sommes absolument certains que deux mois seront largement suffisants pour leur inculquer les prin-

cipes fondamentaux de l'artillerie et de la balistique et combler les lacunes que leur instruction de recrue et de sous-officier du téléphone aura laissées.

Nous serons heureux de publier dans ce journal toutes objections et suggestions qu'on voudra bien nous communiquer à ce sujet. E. N.

Tir historique des Rangiers.

Favorisé par un temps splendide, le 2^{me} Tir historique des Rangiers s'est déroulé dimanche, 7 Août, dans la région bien connue où tant de braves troupiers défilèrent pendant la grande tourmente de 1914 à 1918. Le but des organisateurs (Société de tir « La Paroisse » Courrendlin-Choindetz, Société de tir de campagne, Porrentruy, Société de tir « Clos du Doubs », Saint-Ursanne) de cette manifestation patriotique et sportive est, d'une part, de commémorer les grandes dates de la mobilisation de 14, d'autre part, de grouper chaque année les tireurs du Jura dans une joute pacifique tout en montrant que le soldat suisse n'oublie pas et qu'il se tient toujours prêt à défendre son cher pays.

La manifestation de dimanche a revêtu un caractère patriotique de grande portée, les organisateurs ayant eu l'amabilité d'inviter à ce 2^{me} tir un certain nombre de sociétés des contrées limitrophes au Jura; c'est ainsi qu'on remarquait de nombreux tireurs de Berne, de Lyss, de Soleure, de Bâle, de La Chaux-de-Fonds.

M. le conseiller d'Etat Joss, directeur militaire du canton de Berne, avait tenu à s'associer aussi aux Tireurs jurassiens. Parmi les membres du comité de patronage, on remarquait M. le colonel Cerf, M. le préfet Joray, président de la Société jurassienne de développement, M. le lieutenant-colonel Reusser, MM. les majors Villeneuve, Jolissaint.

Après l'appel des sections (500 tireurs), les cultes patriotiques eurent lieu, pour les deux confessions, par les deux symposiums et dévoués aumôniers du Régiment jurassien, MM. les capitaines Fleury et Gross. A l'issue des cultes, une petite collecte fut organisée en faveur du Fonds de secours du soldat jurassien (produit fr. 170).

En cortège, les tireurs se rendirent au monument des Rangiers où une couronne, cravatée aux couleurs fédérales, fut déposée par les soins de M^e Mouche, notaire à Porrentruy, qui s'exprima en ces termes:

Tireurs, patriotes,

Tireurs des Rangiers, je vous salue.

« Si quelqu'un, dans notre beau pays, éprouve des doutes sur les sentiments patriotiques des Jurassiens, qu'il assiste aujourd'hui à la manifestation des Rangiers et il verra, bien vite, que l'amour de la Patrie n'est pas un vain mot et que cet amour est enraciné dans les cœurs de tous les Jurassiens.

En ce premier dimanche d'août, Sentinelle des Rangiers, comme l'an passé, nous venons fidèlement à tes pieds, pour commémorer le souvenir des années de mobilisation où tout un peuple de frères était prêt à défendre le sol helvétique, dans un seul et même élan, contre tout envahisseur. Aujourd'hui, nous commémorons le souvenir des années terribles de la guerre, nous commémorons aussi et surtout l'acte de dévouement du peuple suisse et de son armée, tous deux prêts au sacrifice, pour la défense du sol national, et nous pensons à nos regrettés disparus lors des mobilisations. En leur mémoire, en leur pieux souvenir, j'invite l'assemblée à observer une minute de silence...

Sentinelle... c'est en ce lieu, en cette croisée de chemin, que durant les années 1914-18 défilèrent, pour la sauvegarde de la Patrie, nos bataillons et nos batteries. Sentinelle, comme par le passé, ta garde d'honneur (les tireurs des Rangiers) est disposée à maintenir l'ordre, à défendre nos familles et nos biens et à conserver intactes nos institutions et notre indépendance.

L'immense cortège des tireurs prit ensuite la direction de la place de tir, aux sons de la vaillante fanfare de Boécourt, dirigée avec art par M. Froidevaux, instituteur.

Les exercices de tir se succédèrent dans un ordre parfait, grâce à une organisation minutieuse de la Société de tir « La Paroisse » de Courrendlin, société que préside avec dévouement et une rare compétence M. Klotz, ingénieur à Choindetz, celui que les tireurs jurassiens appellent à juste titre « le père du tir des Rangiers ».

La partie gastronomique ne le céda en rien à celle de l'année dernière; le repas de midi ne manqua pas de pittoresque; comme pour les exercices de tir, les conditions furent les mêmes pour tous les participants: soupe et spatz, le traditionnel spatz, servi dans la gamelle militaire. La Société de tir

« Clos du Doubs » de St-Ursanne, organisatrice de cette agape démocratique, mérite de sincères félicitations.

Adressons aussi des remerciements bien mérités aux Scouts de St-Ursanne, à la brigade de police commandée par le sergent Pétermann, à M. L. Chavanne, employé à Porrentruy, organisateur du service sanitaire.

A peine le tir était-il terminé que le bureau de contrôle, sous l'expertise direction de M. Charles Maillat, géomètre à Porrentruy, établit le classement dont voici le palmarès:

Classement des sections:

a) Sections fondatrices et associés

1. Moutier, Campagne, 234 points et touchés. 2. Delémont, Ville « Hallebardiers » 229. 3. Courrendlin-Paroisse « Largin 2 », 221. 4. Porrentruy-Campagne « Sangliers », 216. 5. Malleray « Moron », 211. 6. Courtételle « Général Dufour », 209. 7. Tavannes, Campagne, « Landwehr », 195. 8. Bassecourt « St-Hubert », 187. 9. Laufon, Schützengesellschaft, 179. 10. Reconviiler 1, 178. 11. Zwingen, Freischützen, 177. 12. Cormoret « Guidon », 176. 13. Bellelay, 169. 14. Bévillard 168. 15. Tramelan. 165. 16. Tavannes, Ancienne « Pierre-Pertuis », 160. 17. St-Ursanne, Clos du Doubs, 158. 18. Neuveville « Mousquetaires », 156. 19. Court « Montoz », 150. 20. Soyhières, 147. 21. Grellingue, Militaire, 142. 22. Saignelégier, 141. 23. Roches, 128. 24. Moutier, Militaire, 119. 25. Crémines, 92.

b) Sections invitées

1. Lyss, Feldschützen, 233. 2. Berne, Scharfschützen, 220. 3. Chaux-de-Fonds, Armes Réunies, 214. 4. Bâle, Feldschützen, 208. 5. Berne, Stadtschützen, 208. 6. Bâle, Scharfschützen, 204. 7. Soleure, Militaire, 199.

c) Concours de groupes

Obtiennent la mention honorable (20 p. cent des premiers groupes):

1. Moutier, Campagne I, 234. 2. Delémont, Ville, « Hallebardiers », 229. 3. Courrendlin-Paroisse, Largin No 2, 221. 4. Porrentruy-Campagne, « Les Sangliers », 216. 5. Malleray, « Moron », 211. 6. Courtételle, « Général Dufour », 209. 7. Courtételle, « Général Wille », 205. 8. Courrendlin-Paroisse, « Montgremay », 204. 9. Malleray, « Montoz », 195. 10. Tavannes, Campagne, « Landwehr », 195.

A la fin du tir, tous les participants se réunirent sur le pâturage de Montgremay en une assemblée générale, sous la présidence du dévoué M. Klotz. A l'ouverture de la séance, l'assistance rendit un pieux hommage à M. le colonel Charmillot, décédé récemment.

La liste des tractanda fut épuisée rapidement et, en fin de séance, M. Maurice Hofer, directeur à Moutier, se fit l'interprète de tous les tireurs des Rangiers pour adresser de chaleureux remerciements aux comités des sociétés organisatrices.

Devant la Sentinelle, et en présence de plus d'un millier d'auditeurs, M. le major Villeneuve, le sympathique commandant du Bat. 24, prononça le vibrant discours qui suit:

Monsieur le Directeur militaire du canton de Berne,
Tireurs,
Chers concitoyens,

« A vous tous qui êtes venus de Berne, de Lyss, de Chaux-de-Fonds, de Soleure et de Bâle, pour fraterniser avec nos camarades du Jura, à vous, Jurassiens, qui vous êtes groupés en cohortes amicales et joyeuses, au nom du Comité de patronage du 2^{me} Tir des Rangiers une sincère et cordiale bienvenue.

Nous devons excuser M. le lieutenant-colonel Sulzer, commandant du Régiment jurassien, retenu à un cours tactique.

Votre nombre s'est accru dans une proportion inespérée, et cela malgré les temps durs que nous vivons, malgré le chômage industriel et malgré les mauvaises récoltes. De toutes nos vallées, de nos montagnes, vous êtes accourus, et, aux côtés de la Sentinelle, vous avez voulu répondre « Présent » à l'appel du pays. Merci!

Nous sommes les héritiers de la Guerre mondiale et notre héritage comprend bien des revers. Une de ses positions les plus dangereuses est la diminution de confiance en la démocratie. Les puissances qui se sont heurtées de 1914 à 1918 ont créé une auréole de violence. Il a fallu, pour des situations spéciales, des mesures spéciales qui ont écorné notre foi de démocrates, voire même de patriotes.

A la fin de la grande tuerie, les solutions brutales ont paru chez nous comme ailleurs, être des panacées universelles et nous avons assisté à ce spectacle déprimant de gouvernements passant aux mains d'hommes impétueux, parfois éclairés, mais souvent égarés par leur fanatisme, hommes pour

qui les moyens les plus violents étaient les meilleurs, même s'ils touchaient au crime.

En 1918, notre chère patrie a été touchée par cette vague de folie et de terrorisme. La vieille éducation civique de notre peuple a paré le coup, mais le feu n'est pas éteint. Il a continué à brûler ailleurs et à couver chez nous.

Nourri d'une part de l'aigreur de la défaite, des conditions économiques désastreuses et de l'impéritie apparente du gouvernement, d'autre part, de l'appui matériel et moral de la puissance soviétique qui tend à détruire notre civilisation et à nous ramener au temps de l'esclavage, ce feu s'est ravivé récemment à notre frontière du Nord.

Divisés quant aux buts à atteindre, des hommes de conceptions politiques différentes s'affrontent dans ce pays, mais ils agissent selon les mêmes idées, par les mêmes moyens et bien décidés de part et d'autre à s'imposer par la violence.

C'est la liberté d'opinion, c'est le respect de la vie humaine qui sont en jeu.

Citoyens, sachons nous garder de ces conceptions et conservons à notre vieille démocratie notre foi tout entière. Elle seule nous préservera des aventures dangereuses et nous assurera, à nous qui sommes le peuple jaloux de ses droits, mais conscient de ses devoirs, les libertés que nous ont valu six siècles d'union confédérée.

Dimanche dernier, à Genève, les Eclaireurs suisses se présentaient à leur instructeur en chef. La façon de saluer de l'un des contingents fut particulièrement émouvante. L'éclaireur passait, la main droite sur le cœur et fixant l'instructeur. C'est le don simultané du corps, de l'intelligence et du cœur. Votre présence ici, Tireurs, n'est-elle pas aussi la preuve que vous donnez à la Sentinelle de granit, symbole de la défense du pays, votre force et votre vie?

Ce don de vous-mêmes est-il préparé? Sera-t-il fait utilement ou sera-ce un gaspillage de belles forces mûres et de belles jeunesse?

Nous touchons ici à notre endurcissement physique général et à l'entraînement de notre armée.

Ceux d'entre vous qui habitent les stations de sports ont pu se rendre compte du nombre fantastique de personnes, hommes, femmes et enfants qui, le samedi ou le dimanche matin, abandonnent un logis bien installé, muni de tout ce que l'on peut désirer comme bien-être, pour respirer l'air pur de la montagne, peut-être, mais sûrement pour soumettre leur corps à une activité physique que la vie journalière ne permet pas.

Ils croient s'adonner au sport, mais inconsciemment ils fuient un intérieur trop moelleux dans lequel le corps et l'âme se ramollissent; ils ne cherchent pas les beautés du paysage, mais satisfont à un besoin impérieux de leur animalité qui veut un effort. Cet effort physique est toujours accompagné d'un effort moral. Il est nécessaire à la fierté de l'homme.

D'aucuns ont la satisfaction de l'accomplir comme soldats. Fréquemment des récriminations s'élèvent au sujet des longues marches, des privations, des coups durs imposés à la troupe. Et cependant, tous ceux qui ont participé à ces coups durs en gardent un souvenir ému et fier. C'est qu'ils ont eu l'occasion de reculer la limite de fatigue de leur corps, de le dominer, de l'asservir à leur volonté.

L'accoutumance du corps aux efforts est la base de toute préparation à la défense du pays. La guerre que nous abhorrons et dont nous désirons de toute notre âme la suppression, cette guerre, dis-je, demanderait des efforts terribles. Elle serait d'autant plus meurtrière pour nous que notre troupe serait moins entraînée aux fatigues, aux privations, c'est-à-dire serait moins résistante.

Tireurs, soldats ou non, endurcissez votre corps et fortifiez votre volonté. Faites-en un don de valeur pour le jour où la patrie vous demanderait.

Sentinelle, toi qui symbolises l'abnégation et le don de soi-même, toi qui nous rappelles le dévouement de ceux qui, sans profit et sans gloire, furent durant 4 ans une barrière vivante aux frontières de la Patrie, apprends-nous à nous élever au-dessus des querelles de partis.

Que l'exemple de ceux que tu représentes nous guide dans l'accomplissement des tâches ardues.

Que ta noble stature développe et fortifie en chacun de nous l'amour du beau pays que Dieu nous a donné. »

Au cours de la proclamation des résultats, M. Maillat adressa des remerciements à tous ses collaborateurs, aux invités, aux tireurs jurassiens. Une expression de profonde gratitude fut réservée à la Société jurassienne de développement et à son sympathique président M. Joray, préfet, qui mit à disposition du Comité d'organisation un lot de superbes reproductions de la Sentinelle des Rangiers, tableaux destinés aux sociétés invitées.

La remise du « Fanion des Rangiers » fit aussi l'objet d'une manifestation très émouvante, au cours de laquelle MM. Joset, adjudant du Bat. 24, et Hofer, directeur à Moutier, prononcèrent des paroles empreintes de la plus franche cordialité.

M. Vuilleumier, au nom de la Société Feldschützen de Bâle, adressa encore des remerciements sincères aux organisateurs, et remit à ces derniers un superbe vitrail aux armoiries de sa société.

Le cantique suisse, joué par la fanfare et chanté par l'assistance, constitua le point final de cette émouvante cérémonie patriotique et puis ce fut la dislocation.

Les organisateurs peuvent être fiers de ce 2^{me} Tir des Rangiers. Ils ont droit à de sincères félicitations et à de chaleureux remerciements.

Cap. A. R.

Petites nouvelles

La Fabrique d'armes Madsen, de Copenhague, déjà connue par sa mitrailleuse légère et son canon automatique de 2 cm contre avions et chars, a créé et mis au point une grenade à fusil dont les propriétés méritent d'être prises en considération.

Cette grenade affecte la forme générale d'une bombe à ailette, analogue, en plus court et en plus trappu, à l'obus Stokes-Brandt. Son diamètre maximum est de 51 mm. Elle pèse 525 grammes et contient 90 grammes d'un explosif très brisant, ce qui nécessite une fort résistance de l'acier employé pour le corps du projectile.

La portée minimum est de 150 mètres et sa portée maximum de 650 mètres. Son tir nécessite l'emploi d'un chevalet pour le fusil.

Il est important de noter que la maison Madsen a prévu l'emploi de cette grenade sur son canon de 2 cm. Dans ce cas, il faut adapter à la pièce un tromblon spécial. Le poids du projectile est alors de 1 kilogramme.

Les techniciens allemands suivent avec beaucoup d'intérêt l'évolution de cet engin appelé à jouer un rôle important dans le combat d'infanterie.

* * *

La Rivista Marittima parle de la découverte d'un nouveau métal léger et résistant, baptisé « Curmin », faite par un ingénieur japonais. Ce métal, avec la même densité que l'aluminium, présente une résistance suffisante pour être employé à la construction des coques de navires et, éventuellement, des blindages de chars.

* * *

Les informations relatives à la pénétration extraordinaire des projectiles Gerlich, qui permettent à tout fantassin de percer, d'un coup de fusil, un blindage de 12 mm, ont amené les techniciens anglais à renforcer le blindage des chars. D'après le « Daily Telegraph », on serait arrivé, dans cet ordre d'idées, à une amélioration de 40 %, ce qui mettrait les chars à l'abri des balles Gerlich. Des chars légers, ainsi protégés, seraient mis en service au cours des prochaines manœuvres anglaises.

* * *

Pour la cinquième fois depuis 1922, le parlement danois a voté, en première lecture, une loi de désarmement (1931).

Cette loi supprime les ministères de la guerre et de la marine, ordonne la destruction des fortifications et l'utilisation des établissements militaires pour des usages civils.

L'infanterie comprend cinq détachements (autrefois régiments). Chaque détachement a deux sous-détachements (bataillons). Chaque sous-détachement est composé de quatre groupes cyclistes et un groupe d'engins. Le groupe cycliste comprend 2 officiers et 132 hommes, 16 mitrailleuses légères, 5 autos, 2 motos, 120 cycles. Le groupe d'engins a 3 officiers, 200 hommes, 10 canons et mortiers, 24 autos, 2 motos. Les canons d'accompagnement sont du calibre 20 à 30 millimètres; les mortiers, des Stokes-Brandt de 81 millimètres.

L'aviation comprend une escadrille de dix avions.

La marine est placée sous l'autorité d'un directeur. Elle comporte 6 moniteurs de 18 à 24 patrouilleurs, 12 hydravions, ainsi que des poseurs de mines et dragueurs. (« Militaire Spectator ».)

Schulen und Kurse.

Infanterie:

1. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Lausanne; Mitrailleure, Genf.
2. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Liestal.
3. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Thun; Mitrailleure, Wangen a. A.
4. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Aarau und Luzern.

5. Division vom 7. September bis 12. November, Bellinzona.

Offiziersschule.

- Motorwagentruppe vom 5. September bis 5. November, Thun.

Unteroffiziersschulen.

- Spezialkurs für Mittr.-Büchsenmacher vom 5. bis 17. September, Bern (W.-F.).
- Veterinärtruppe. Hufschmiedkurs vom 29. September bis 25. November, Thun.

Wiederholungskurse.

2. Division:

- I.-Br. 4 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-I.-Br. 5 vom 26. September bis 8. Oktober.
- I.-Br. 6 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 22 vom 12. bis 24. September.
- Frd.-Mitr.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- Drag.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- F.-Art.-R. 3 vom 9. bis 24. September.
- F.-Art.-R. 4 vom 9. bis 24. September.
- F.-Hb.-Abt. 26 vom 9. bis 24. September.
- Art.-Beob.-Kp. 2 vom 9. bis 24. September.
- Sap.-Bat. 2 (Stab und Kpn. I, II, III/2) vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Sap.-Kp. IV/2 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Tg.-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Tg.-Kp. 12 vom 26. September bis 8. Oktober.
- San.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-San.-Abt. 12 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Vpf.-Kpn. I, II/2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Vpf.-Kp. III/2 vom 26. September bis 8. Oktober.

3. Division:

- I.-Br. 7 vom 26. September bis 8. Oktober.
- I.-Br. 8 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-I.-Br. 9 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Rdf.-Kp. 23 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Frd.-Mitr.-Abt. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Drag.-Abt. 6 vom 26. September bis 8. Oktober.
- F.-Art.-R. 5 vom 23. September bis 8. Oktober.
- F.-Art.-R. 6 vom 23. September bis 8. Oktober.
- F.-Hb.-Abt. 27 vom 9. bis 24. September.
- Geb.-Art.-Abt. 3 vom 9. bis 24. September.
- Art.-Beob.-Kp. 3 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Sap.-Bat. 3 (Stab, I, II, III/3) vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Sap.-Kp. IV/3 vom 12. bis 24. September.
- Tg.-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Tg.-Kp. 13 vom 12. bis 24. September.
- San.-Abt. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-San.-Abt. 13 vom 12. bis 24. September.
- Vpf.-Abt. 3 (Stab, I, II/3) vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Vpf.-Kp. III/3 vom 12. bis 24. September.

Festungsbesatzungen:

St.Gothard:

- Fest.-Art.-Abt. 3 vom 2. bis 17. September.
- Fest.-Art.-Abt. 4 vom 2. bis 17. September.
- Fest.-Art.-Kp. 8 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Fest.-Art.-Kp. 15 vom 2. bis 17. September.

Armeetruppen:

- Rdf.-Abt. 2 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Drag.-R. 3 vom 12. bis 24. September.
- Drag.-R. 4 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Schw.-Art.-R. 2 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Schw.-Mot.-Kan.-Btr. 9 vom 21. September bis 6. Oktober.
- Ballon-Kp. 3 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Schew.-Kp. 2 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Funker-Rep.-Zug vom 26. September bis 8. Oktober.
- Flieger-Abt. 5 vom 13. bis 28. September.
- Photogr.-Zug 2 vom 13. bis 28. September.
- Bäcker-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Bäcker-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Bäcker-Kp. 4 vom 12. bis 24. September.

Landwehr.

2. Division: Rdf.-Kp. 23 vom 12. bis 24. September.

3. Division: Rdf.-Kp. 23 vom 26. September bis 8. Oktober.

- Festungsbesatzungen: Fest.-Art.-Abt. 3 vom 2. bis 14. Sept.
- Fest.-Art.-Abt. 4 (Stab und Kpn. 9, 10, 11) vom 2. bis 14. September; Kp. 8 vom 23. September bis 5. Oktober.

- Btr. 93 vom 7. bis 19. September.

- Funker-Rep.-Zug vom 26. September bis 8. Oktober.
- Bäcker-Kp. 4 vom 12. bis 24. September.